

Partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association

2007/0239(CNS) - 27/11/2007

La commission des affaires étrangères a adopté selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement) le rapport de M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL) approuvant sans amendement la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 533/2004 relatif à l'établissement de partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.